



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 29 novembre 2019

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1^{er} décembre 2019

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie. Le mécanisme de réglementation des prix des carburants qui en résultent permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix hydrocarbures.

Un contexte international qui entraîne une faible variation des prix des carburants (à la hausse et à la baisse) et une hausse du gaz

Sur les 15 premiers jours ouvrés du mois d'octobre, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la hausse pour le supercarburant (+ 1,6 %) par rapport au mois précédent et à la baisse (- 1,62 %) pour le gazole.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE augmente à 445 \$/TM. La cotation du Propane augmente également.

Par ailleurs, une baisse du fret (pour les carburants) de 0,36 % a été observée sur la même période.

De plus, à la suite d'une hausse de l'euro par rapport au dollar, la moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1066 \$ pour 1 € pour le gaz comme pour les carburants. Ce paramètre impacte le prix de vente du gaz (-2 cts environ) mais pas celui des carburants.

Les marges de gros ainsi que les marges de détail ainsi que les frais de passage qui sont fixées par arrêté préfectoral **restent pour leurs parts inchangées.**

Il en découle ainsi :

- Pour le sans plomb

Le prix public est en **hausse à 1,48 €/litre (+ 1ct)**. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse de la cotation.

- Pour le gazole

Le prix de vente est en **baisse à 1,13 €/litre (- 1ct)**. Comme pour le SSP, le fret est en baisse et la parité s'apprécie.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -



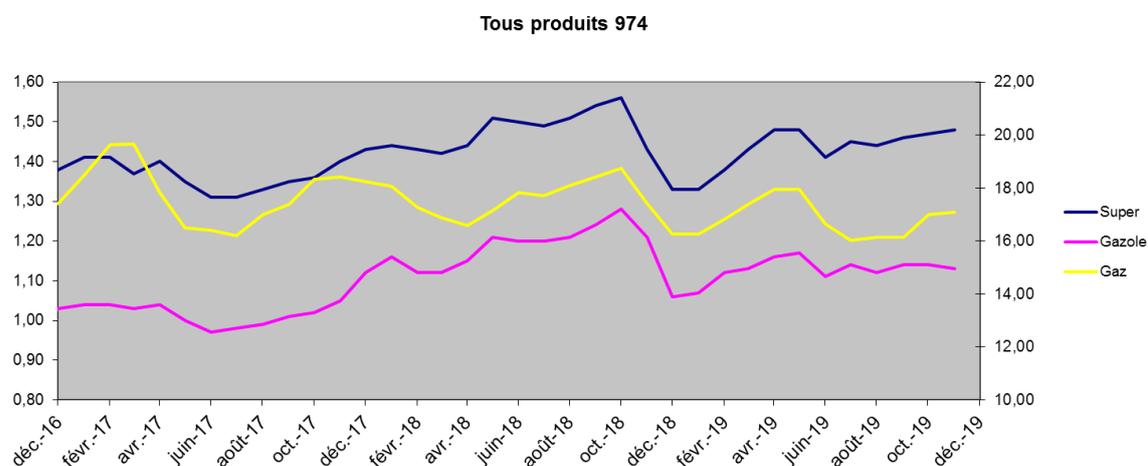
- Pour le gaz

Le prix final de la bouteille est **en hausse à 17,10 €**. Cette évolution s'explique par la hausse des cotations mensuelles (+2,31 % en cumulé). Elle est contredite en partie par l'évolution de la parité Euro/Dollar qui contribue à baisser le prix final (- 2 cts). Le contrat de fret est inchangé. On retient toujours le prix le plus bas communiqué par les opérateurs.

En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} décembre 2019 :

Libellé du produit	1-nov.-19	1-déc.-19	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,47	1,48	0,68%
Gazole (€/litre)	1,14	1,13	-0,88%
GNR (€/litre)	0,75	0,74	-1,33%
Pétrole lampant (€/litre)	0,75	0,74	-1,33%
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,76	0,78	2,63%
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,75	0,74	-1,33%
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	17,01	17,10	0,53%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
 Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
 Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -

